

**25.04.05 – 024 Budgets primitifs 2025 (Budgets principal et annexes)**

Les documents ci-annexés retracent les prévisions budgétaires 2025, en dépenses et recettes.

**Note de présentation synthétique****CONTEXTE****A- Enjeux politiques**

L'élaboration du budget, pour le dernier exercice complet de la mandature, se fait dans un contexte géopolitique et économique difficile.

Plusieurs éléments laissent à craindre que l'activité économique entre dans une période de ralentissement. Certaines analyses évoquent la possibilité d'entrée en récession. Les tensions internationales entraînent une contraction de la demande, du fait d'une diminution du pouvoir d'achat ou d'un arbitrage en faveur d'une épargne de précaution souvent citées. De plus, certains secteurs économiques éprouvent des difficultés à s'adapter avec des répercussions sur l'emploi attendues.

**B- Contexte économique**

L'environnement économique est en large partie tributaire des développements géopolitiques et sanitaires, mais aussi des réactions de politiques économiques face à ce contexte.

Dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes, l'élaboration des orientations budgétaires 2025 s'inscrit dans un environnement économique complexe.

**Situation mondiale**

L'économie mondiale reste confrontée à des défis majeurs, notamment une croissance atone dans de nombreuses régions, exacerbée par les tensions géopolitiques et les répercussions de la crise climatique. L'inflation, bien qu'en ralentissement dans certaines zones, demeure une préoccupation centrale, alimentée par des perturbations des chaînes d'approvisionnement et une forte volatilité des prix de l'énergie. Les banques centrales, tout en ajustant leurs politiques monétaires, tentent de trouver un équilibre entre le soutien à la croissance et la lutte contre la hausse des prix.

Les évolutions géopolitiques que nous connaissons actuellement amènent une grande source d'incertitude sur l'économie mondiale tout comme les dernières prises de position commerciales des Etats Unis qui viennent perturber l'ordre commercial établi et ainsi renforcer le sentiment d'inquiétude des acteurs économiques.

**Situation Européenne**

Au sein de la zone euro, la reprise économique est inégale, avec des disparités marquées entre les États membres. L'euro, soumis à des variations de change, reflète une certaine résilience face aux turbulences globales. Cependant, les débats autour des politiques budgétaires et du Pacte de stabilité et de croissance rappellent la nécessité d'une coordination renforcée pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux. L'Union européenne mise sur des investissements stratégiques dans la transition écologique et numérique pour relancer durablement son économie. En octobre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a abaissé son taux directeur à 3,25 % (contre 3,75 % précédemment), marquant ainsi sa troisième réduction en quatre réunions.



Cette décision vise à stimuler l'économie européenne, confrontée à des performances décevantes, notamment une récession probable en Allemagne et une stagnation de la consommation et de l'investissement.

Par ailleurs, l'inflation dans la zone euro a diminué à 1,7 % en septembre, en partie grâce à la baisse des prix de l'énergie. Cependant, la BCE reste vigilante quant à la durabilité de cette tendance, compte tenu de la volatilité des marchés énergétiques.

### Situation nationale

En France, l'activité économique affiche des signes de ralentissement, notamment sous l'effet d'une consommation des ménages en berne face à la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

La croissance du PIB en 2024 est estimée à 0,9 %, légèrement au-dessus des prévisions initiales, portée par une reprise modeste des investissements privés et un léger regain des exportations, malgré une consommation intérieure encore contrainte par la faiblesse du pouvoir d'achat. Les mesures gouvernementales ciblées pour soutenir la transition énergétique et l'industrialisation verte ont également contribué à maintenir une certaine dynamique économique.

La croissance prévue pour 2025 est de l'ordre de 1,2 % grâce, entre autres, à un ralentissement des hausses de taux d'intérêts de la banque centrale européenne.

Sur le plan politique, la fin de l'année a été bouleversée par des événements aboutissant à la démission du gouvernement Barnier et le rejet du PLF 2025.

Le PLF a finalement été adopté en ce début d'année permettant le fonctionnement de l'Etat et des collectivités.

### C- Loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 est la troisième loi de finances de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Elle a été adoptée le 14 février dernier après une procédure très mouvementée.

Les principales conséquences pour les collectivités sont :

- **Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes** fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.

Pour le bloc communal, les mairies concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO. Soustons ne sera pas concerné cette année mais au vu de la situation des comptes publics, une extension de ce dispositif pourrait être envisagée.



➤ **Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales**

Comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), cela concerne donc essentiellement les intercommunalités. Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les intercommunalités.

De plus, elle limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire en privant le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) de ressources nouvelles pour 2025.

➤ **Dotations d'Investissement : DETR, Fonds vert, DSIL**

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un message de prudence aux acteurs locaux, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

➤ **DGF : comment financer l'accroissement de la péréquation ?**

L'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités.

➤ **Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), dont une petite partie est reversée à la commune (3 500 €), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429 M€ pour la DCRTP et de 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6 %) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 M€ (-16,8 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales : elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas. Le niveau des recettes de fonctionnement dépendant du degré d'intégration intercommunal, et non de la richesse relative, on pourra regretter de nouveau l'utilisation de ce critère de répartition de la baisse de la DCRTP. La commune de Soustons ne devrait pas être directement impactée par cette mesure.



➤ **Augmentation des cotisations à la CNRACL**

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028. Elles ne répondent pas aux attentes des employeurs territoriaux, qui souhaitaient que soient engagées des négociations pour une remise à plat du financement de la CNRACL, avant toute modification du taux de contribution.

Ces augmentations impactent le budget de la commune à hauteur de 120K€ pour 2025.

Au total, ces différentes mesures représentent une contribution globale très forte demandée aux collectivités territoriales, estimée à minima à 5,5 Md€ pour 2025, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.

## **BUDGET PRIMITIF 2025**

Conformément aux orientations budgétaires présentées, le budget primitif de la commune et ses budgets annexes doivent traduire et concrétiser les engagements de la municipalité tout en conservant des marges de manœuvre pour ne pas obérer l'avenir.

La commune a toujours fait les choix lui permettant d'agir parallèlement et de manière coordonnée, à la fois sur des services publics à la population adaptés et de qualité et un programme d'investissement ambitieux pour entretenir, moderniser et adapter la ville aux évolutions de la société et du territoire.

Ces 2 axes constituent les 2 piliers de l'action municipale au quotidien pour assurer à la population une qualité de vie préservée.

C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été construit, en accompagnant le développement des services en progression (ALSH, Crèche, ...), en confortant et renforçant les services de proximité qui donne satisfaction et œuvre au vivre ensemble et la qualité de vie (Culture, sport, propreté, espaces verts, sécurité), tout en prévoyant les travaux d'aménagement indispensables de notre centre-ville et de modernisation de nos infrastructures.

L'ensemble de ces politiques intègre les questions de transition énergétique aussi bien grâce au développement des modes doux de déplacements mais aussi en imposant des programmes techniques ambitieux sur toutes les opérations de travaux (photovoltaïques, traitement des eaux, toiture végétalisée, LED, création d'îlot de fraîcheur, ....).



La gestion financière prudente et avisée durant tout le mandat, caractérisée par une vigilance constante sur les coûts de fonctionnement, par la multiplication des partenariats pour le subventionnement des opérations ou des services et par le désendettement progressif dans une période de hausse du coût du crédit, permet aujourd'hui de disposer des marges de manœuvre pour concrétiser des projets importants et essentiels pour notre commune.

Le présent budget se projette aussi sur l'avenir en prévoyant aussi les études pour les chantiers à venir car Soustons comme son territoire continue d'avancer et d'évoluer et qu'il est du devoir de la commune de participer à ce mouvement et d'en être le moteur pour en garder la maîtrise.

Cette année comme les années précédentes les 4 axes de la construction budgétaire seront donc :

- La maîtrise des coûts de fonctionnement tout en garantissant la qualité du service à l'utilisateur
- La maîtrise des taux d'imposition
- La maîtrise de l'endettement et la recherche de financement partenarial
- La garantie d'un niveau d'investissement ambitieux au service des transitions et de la qualité du vivre ensemble à Soustons.

## BUDGET COMMUNE

Le budget proposé pour l'exercice 2025, s'équilibre à :

- **Fonctionnement :** 14 029 461,52 €
- **Investissement :** 13 313 177,27 €

En 2025, à la demande de la Préfecture, le budget annexe Maison de Santé est intégré au budget principal.

### 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Les dépenses **réelles** de fonctionnement prévues au présent Budget Primitif (BP) sont en hausse de 1,26 % par rapport au BP 2024.

|                                                 | BP + DM 2024        | BP 2025             | Evolution BP/BP |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL                     | 2 805 645 €         | 2 821 881 €         | 0,58 %          |
| CHARGES DE PERSONNEL                            | 6 235 883 €         | 6 469 000 €         | 3,74 %          |
| ATTENUATION DE PRODUITS                         | 170 000 €           | 12 000 €            | -92,94 %        |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE              | 1 353 583 €         | 1 386 745 €         | 2,45 %          |
| CHARGES FINANCIERES                             | 125 000 €           | 136 713 €           | 9,37 %          |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES                         | 3 000 €             | 1 000 €             | -66,67 %        |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>10 693 111 €</b> | <b>10 827 339 €</b> | <b>1,26 %</b>   |
| DOTATION PROVISION                              | 2 000 €             | 1 000 €             | -50,00 %        |
| OPERATIONS D'AMORTISSEMENT                      | 493 000 €           | 451 000 €           | -8,52 %         |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>         | <b>11 188 111 €</b> | <b>11 279 339 €</b> | <b>0,82 %</b>   |

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 821 881 € (soit en hausse de 0,58 % par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la



collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretiens de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretiens des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires ...

Ce poste reste contenu suite à la baisse annoncée de l'énergie et du fait qu'en 2024 un certain nombre d'événements exceptionnels ont été organisés (Commémoration de l'évacuation des Alsaciens, remise en forme de la plage et reprise platelage d'accès, nettoyage zone UCPA, ...).

**Les charges de personnel** s'établissent à 6 235 880 € en augmentation de 3, 74 % par rapport au budget 2024.

Cette hausse est la conséquence de :

- Le Glissement Vieillesse – Technicité : 0,36%
- Le recensement de la population : 1,10%,
- L'augmentation des cotisations CNRACL (3 %) et URSAFF (1%) : 1,86 %
- La création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à 80 % pour la maison des 1 000 premiers jours dont le salaire est compensé par la CAF pendant 3 ans : 0, 6%

**Le chapitre 014** retraçait la part de la taxe de séjour que nous collections pour d'autres collectivités et que nous leur reversons.

Ce chapitre est en forte diminution car le versement des parts Régionale et Départementale de la taxe de séjour se fait directement par la Trésorerie sans transiter dans nos comptes.

Ce chapitre ne concerne plus que le reversement à l'Etat de dégrèvement sur la taxe des logements vacants.

**Les charges de gestion courante** s'élèvent à 1 386 745 € soit une hausse de 2,45%.

Dans ce compte nous trouvons les indemnités des élus, les participations aux divers organismes, dont SDIS, SYDEC, EMMA, SIPA, ainsi que les subventions au CCAS et aux diverses associations.

Ces différentes participations connaissent une augmentation limitée qui impacte notre budget directement.

Les actions du CCAS continuent à être soutenues par le budget communal à hauteur de 242 000 €, que ce soit par le portage de repas, la téléalarme, la maison des citoyens, l'épicerie solidaire, la Maison France Services, les actions en faveurs des aînés et les interventions en matière de logement, le CCAS reste un acteur central de la solidarité et de l'action sociale du territoire.

La commune reste fortement engagée auprès de son tissu associatif dont la vitalité demeure un atout de notre commune. Cet accompagnement se traduit par la mise à disposition de locaux et d'équipements, par des aides matérielles tout au long de l'année et pour les événementiels mais aussi en augmentant les subventions versées.

**Les charges financières** sont prévues à 136 713 € en hausse de 9,37 %, qui est la conséquence de l'intégration du budget annexe Maison de Santé, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2024.

Les conséquences des emprunts prévus au budget impacteront le budget à compter de 2026.

**Les opérations d'ordre** s'élèvent à 451 000 €.



Le montant des dépenses de fonctionnement avant virement à la section d'investissement pour l'année 2024 s'établit donc à 11 279 339€ soit moins de 1% de hausse par rapport à 2024 malgré l'intégration du budget annexe Maison de Santé.

## **RECETTES**

Les recettes **réelles** prévues au BP sont en hausse de 10% % par rapport à 2024.

|                                                 | BP + DM 2024        | BP 2025             | Evolution BP/BP |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| ATTENUATION DE CHARGES                          | 70 000 €            | 30 000 €            | -57,14 %        |
| PRODUITS DES SERVICES                           | 648 750 €           | 720 200 €           | 11,01 %         |
| IMPOTS ET TAXES                                 | 1 100 124 €         | 1 100 124 €         | 0,00 %          |
| FISCALITES LOCALES                              | 7 508 145 €         | 7 515 000 €         | 0,09 %          |
| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                     | 1 951 520 €         | 1 985 273 €         | 1,73 %          |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE             | 850 050 €           | 1 992 600 €         | 134,41 %        |
| PRODUITS FINANCIERS                             | 100 €               | 150 €               | 50,00 %         |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS                          | 5 000 €             | 5 000 €             | 0,00 %          |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>12 133 689 €</b> | <b>13 348 347 €</b> | <b>10,01 %</b>  |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE              | 837 632 €           | 477 255 €           | -43,02 %        |
| TRAVAUX EN REGIE                                | 200 304 €           | 203 859 €           | 1,77 %          |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>         | <b>13 171 626 €</b> | <b>14 029 462 €</b> | <b>6,51 %</b>   |

Les **atténuations de charges** pour 30 000 € comprennent le remboursement des rémunérations du personnel notamment dans le cas de certains arrêts de travail. Leur diminution est due au versement en 2024 d'une subvention de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la conception de l'Atlas de la Biodiversité Communal. Les prévisions se basent uniquement sur les dossiers de remboursement actuellement ouverts

Les **produits des services** augmentent de 11%, ce qui correspond à des évolutions de recettes constatées en 2024 suite à la hausse de la fréquentation de nos services (Crèches, ALSH, ...) et du succès de nos événements sportifs (10km, Soustonnaise, ...).

Le poste « **Impôts et taxes** » est stable puisqu'il est constitué essentiellement de l'attribution de compensation de MACS qui n'est pas amené à évoluer sensiblement en 2025.

Le chapitre « **Fiscalités locales** » reprend les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, les droits de place et la taxe de séjour.

Les montants relatifs à la perception des taxes foncières et d'habitation évoluent par l'application de la révision des bases prévue par la loi soit 1,7%.

Les taux d'imposition pour 2025 sont donc :

- Foncier Bâti (FB) : 34,80 %
- Foncier Non Bâti (FNB) : 67,30 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 16,50 %

Pour les droits de mutation, malgré une reprise en 2024, il convient d'être prudent une très légère hausse par rapport au BP 2024.



Le montant de la taxe sur la consommation électrique reste stable.

Le montant de la taxe de séjour connaît une baisse importante par rapport à l'inscription budgétaire de 2024 car cette dernière prévoyait les parts régionales et départementales qui ne sont plus intégrées au budget communal en 2025.

L'ensemble de ces éléments abouti à la stabilité constatée sur ce chapitre.

Les « **dotations et participations** » sont prévues en augmentation de 1,57 %. La DGF et les compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes restent stables. Le montant des participations de la CAF à la crèche et à l'ALSH est adapté lui aussi aux évolutions de fréquentations.

Les « **autres produits de gestion courante** » sont revus à la hausse en 2025 du fait de l'augmentation des excédents des budgets annexes (Camping ; CSIV et Forêt) et de l'intégration des loyers de la Maison de Santé.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2025 s'établit donc à 14 029 461,52 €.

## **BALANCE**

|                                                                         |                     |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                                 | <b>11 279 339 €</b> |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                                 | <b>14 029 462 €</b> |
| <b>SOLDE FONCTIONNEMENT POUR VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> | <b>2 750 122 €</b>  |

## **2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

Les dépenses de la section investissement 2025 s'élèvent à 13 313 177,27 € dont 2 330 298 € de restes à réaliser 2024.

|                                                                | <b>BP + DM 2024</b> | <b>BP 2025</b>      | <b>25/24</b>   |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       | - €                 | 130 765 €           | SO             |
| 16 – Emprunts et dettes                                        | 581 610 €           | 648 928 €           | 11,57%         |
| 204 – Subventions d'équipements versées                        | - €                 | 22 506 €            | SO             |
| 27 - Autres immobilisations financières                        | - €                 | 90 000 €            | SO             |
| Opérations d'équipement                                        | 4 200 000 €         | 7 515 655 €         | 78,94%         |
| Restes à réaliser                                              | 2 197 709 €         | 2 330 298 €         | 6,03%          |
| <b>TOTAL Dépenses réelles d'Investissement</b>                 | <b>6 979 319 €</b>  | <b>10 738 152 €</b> | <b>53,86 %</b> |
| 040 – Opérations d'ordre                                       | 200 304 €           | 203 859 €           | 0,00%          |
| 041 – Opérations patrimoniales                                 | 100 000 €           | 226 125 €           | 126,13%        |
| 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 971 300 €           | 2 145 041 €         | SO             |
| <b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>                         | <b>8 250 923 €</b>  | <b>13 313 177 €</b> | <b>61,35 %</b> |



Le chapitre 10 « **Dotations, fonds divers et réserves** » en dépenses regroupe :

- Le versement de la part de taxe d'aménagement due à MACS au titre des opérations de la ZAE de Cramat (compétence communautaire) conformément aux calculs prévus lors du transfert de compétences.
- La régularisation comptable des travaux effectués par la commune par délégation de maîtrise d'ouvrage de MACS (Rond-Point Quina) afin de les intégrer à l'actif de MACS. On retrouvera les sommes correspondantes TTC en recettes au chapitre 45.

Le remboursement du capital de la dette est en hausse du fait de l'intégration des emprunts de la maison de Santé. Les emprunts prévus en 2025 impacteront le budget en 2026.

La somme inscrite au chapitre « **Subventions d'équipements versés** » correspond à la subvention d'investissement votée au profit du SDIS le 20 mars 2025.

Le programme des opérations d'investissement prévoit 7,5 M€ d'inscriptions nouvelles avec 3 opérations importantes :

- La modernisation du Stade Rémy Goalard.
- La rénovation énergétique du Pôle Social.
- La requalification de la place des arènes.

Ces opérations font l'objet d'Autorisation de Programme et de crédits de paiement détaillés dans la délibération précédente.

Les postes de dépenses d'équipement sont décrits dans la liste jointe.

## **RECETTES**

Les recettes de la section investissement 2025 s'élèvent à 13 313 177 dont 2 750 122 € de restes à réaliser 2024.

|                                                                | BP + DM 2024       | BP 2025             | 25/24          |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves                       | 2 318 660 €        | 3 690 419 €         | 59,16%         |
| 13 – Subventions d'équipements                                 | 1 080 065 €        | 1 398 251 €         | 29,46%         |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés                              | 500 000 €          | 2 600 000 €         | 420,00%        |
| 45- Opération pour le compte d'autrui                          | - €                | 151 125 €           | SO             |
| Restes à réaliser                                              | 1 775 684 €        | 2 046 134 €         | 15,23%         |
| <b>TOTAL Recettes réelles d'Investissement</b>                 | <b>5 674 409 €</b> | <b>9 885 930 €</b>  | <b>74,22 %</b> |
| 021 – Virement de la section de fonctionnement                 | 1 983 514 €        | 2 750 122 €         | 38,65%         |
| 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - €                | - €                 | SO             |
| 041 – Opérations patrimoniales                                 | 100 000 €          | 226 125 €           | 126,13%        |
| 040 – Opérations d'ordres                                      | 493 000 €          | 451 000 €           | -8,52%         |
| <b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>                         | <b>8 250 923 €</b> | <b>13 313 177 €</b> | <b>61,35 %</b> |

Le chapitre « **dotations et fonds divers** » qui regroupe la taxe d'aménagement le FCTVA et les écritures d'équilibre de la section d'investissement de 2024 est en forte hausse du fait de ces



dernières mais aussi du FCTVA qui augmente de manière importante suite au programme d'investissement ambitieux porté ces dernières années.

Pour les « **subventions d'équipements** », seules sont inscrites les subventions déjà notifiées ou dont l'obtention est certaine (FIL – MACS, Département, continuité écologique). Les dossiers en cours d'instruction ne sont pas comptabilisés.

Les subventions nouvelles prévues pour 2025 sont la mobilisation du solde du Fonds d'Investissement Local (FIL) de MACS sur Rémy Goalard, le solde du FIL Vert et la participation aux travaux de MACS sur la rénovation du pôle social, le fonds de concours MACS prévu au PPI voirie de MACS pour la place des arènes, la DETR du Pôle social, la participation du Conseil Départemental au projet de la place des arènes et la subvention de l'Agence de l'eau pour les chantiers de continuité écologique.

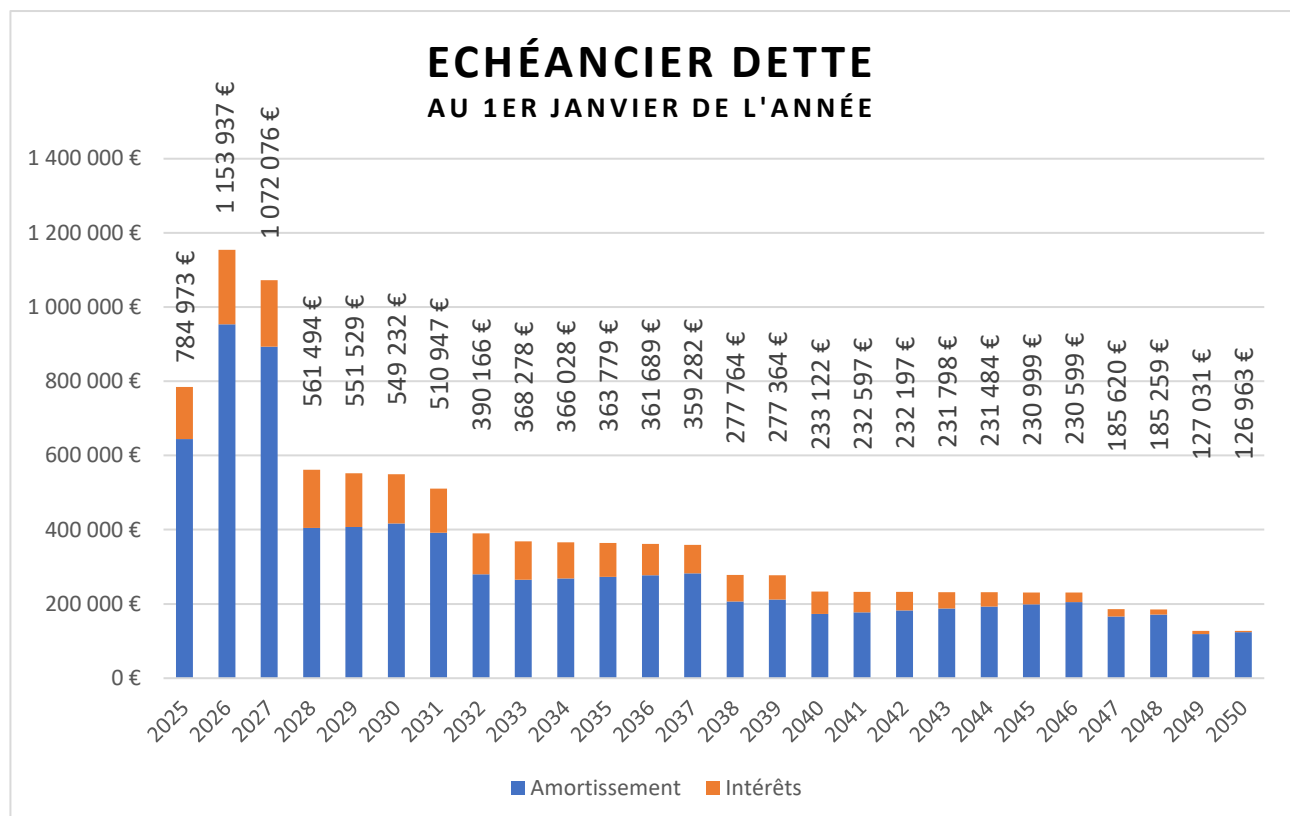
Au titre de l'année 2025 un « **emprunt** » de 2 600 000 € sera nécessaire pour financer les projets structurants mis en œuvre. Il sera procédé en 2 temps :

- A long terme (20 -25 ans) à hauteur de 2 M€ pour les travaux d'aménagement.
- A court terme (2 ans) à hauteur de 600K€ qui seront réalisés uniquement dans l'hypothèse où les dossiers de subvention n'aboutiraient pas ou à défaut de recettes exceptionnelles supplémentaires.

Le chapitre « **Opération pour le compte d'autrui** » correspond à la régularisation des travaux réalisés pour le compte de MACS déjà vu en dépenses.

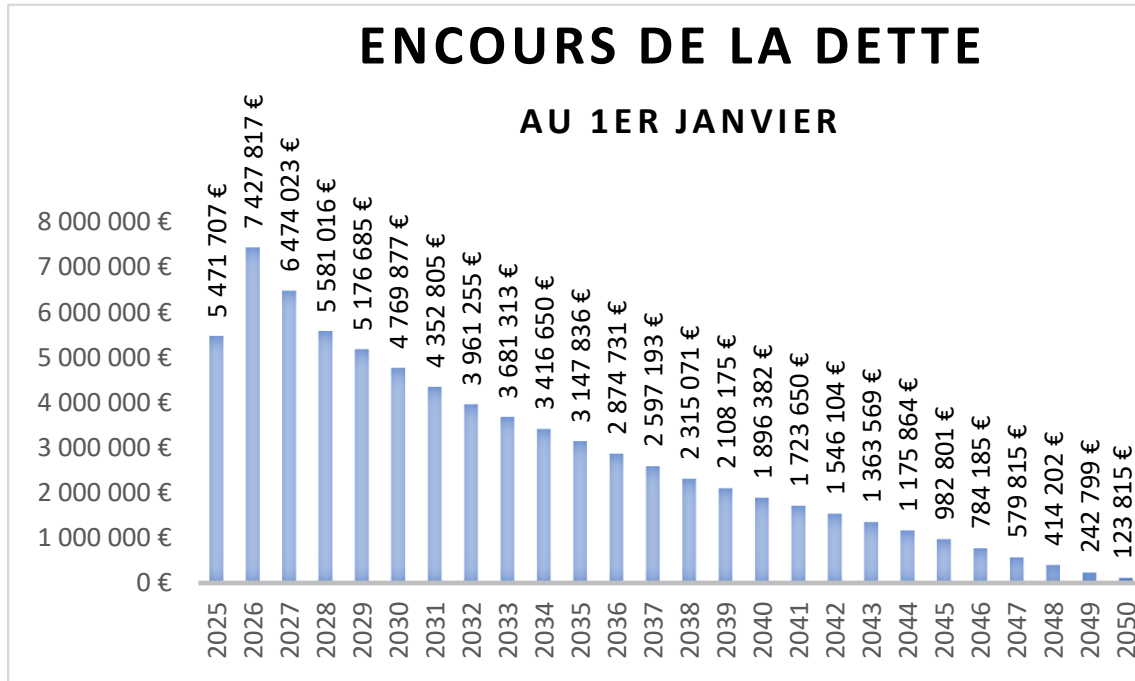
## ENDETTEMENT

Au vu de la Trésorerie de la commune l'emprunt pourra être réalisé en fin d'exercice et ne viendra pas impacter directement les comptes en 2025.

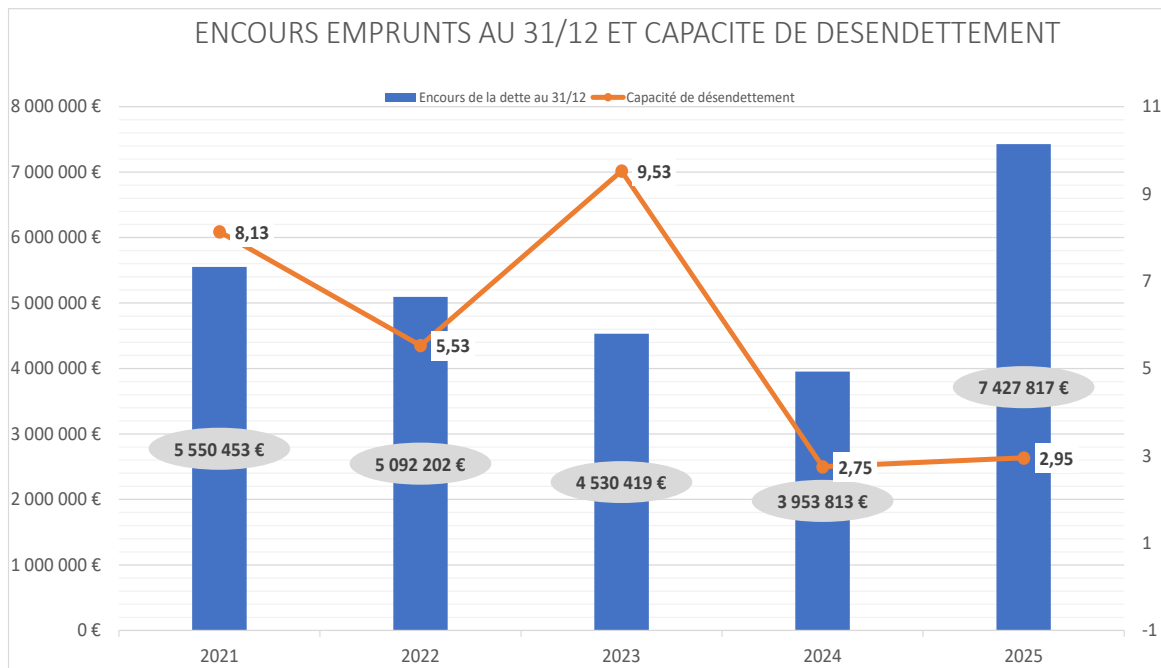




## ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01/2024



## CAPACITES DE DESENDETTEMENT



*Norme : Jusqu' à 8 ans : situation saine*

*Entre 8 et 11 ans : situation bonne*

*Entre 11 et 15 ans : situation mauvaise*

*Supérieure à 15 ans : situation très mauvaise*



## **BUDGETS ANNEXES**

### **BUDGET CENTRE SPORTIF DE L'ISLE VERTE**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>       | <b>BP 2024 + DM</b> | <b>BP 2025</b> |
|-----------------------------|---------------------|----------------|
| DEPENSES                    | 201 118 €           | 460 078 €      |
| RECETTES                    | 227 877 €           | 460 078 €      |
| <b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b> | <b>26 759 €</b>     | <b>0 €</b>     |
| <b>INVESTISSEMENT</b>       | <b>BP 2024 + DM</b> | <b>BP 2025</b> |
| DEPENSES                    | 207 423 €           | 245 988 €      |
| RECETTES                    | 207 423 €           | 245 988 €      |
| <b>SOLDE INVESTISSEMENT</b> | <b>0 €</b>          | <b>0 €</b>     |

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse du fait du virement au budget principal pour un montant de 270K€.

Les recettes de fonctionnement sont en forte hausse. C'est la conséquence de la bonne saison réalisée par la SOGITCS et de la part variable qui en découle.

Les dépenses d'investissement regroupent le remboursement du capital de la dette et les opérations de travaux ou d'équipement. Pour 2025 il est prévu de finaliser l'aménagement des lignes d'aviron sur le plan d'eau et de renouveler du matériel.

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

**BUDGET CAMPING**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>       | <b>BP 2024 + DM</b> | <b>BP 2025</b>   |
|-----------------------------|---------------------|------------------|
| DEPENSES                    | 617 469 €           | 1 060 941 €      |
| RECETTES                    | 1 308 030 €         | 1 334 483 €      |
| <b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b> | <b>690 561 €</b>    | <b>273 542 €</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b>       | <b>BP 2024 + DM</b> | <b>BP 2025</b>   |
| DEPENSES                    | 211 012 €           | 214 274 €        |
| RECETTES                    | 211 012 €           | 214 274 €        |
| <b>SOLDE INVESTISSEMENT</b> | <b>0 €</b>          | <b>0 €</b>       |

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse essentiellement du fait de l'augmentation du reversement au budget principal qui est fixé à 800K€.

Les recettes sont stables elles aussi, le montant de la redevance restant inchangé.

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts qui diminuent du fait du désendettement de la commune sur ce budget.

Une enveloppe de 25 000 € est aussi prévue pour effectuer des travaux en cours d'année.

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

Le budget sera voté en suréquilibre de 273 542 €.



## BUDGET FORET

| FONCTIONNEMENT              | BP 2024 + DM    | BP 2025    |
|-----------------------------|-----------------|------------|
| DEPENSES                    | 1 019 804 €     | 976 679 €  |
| RECETTES                    | 1 038 379 €     | 976 679 €  |
| <b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b> | <b>18 574 €</b> | <b>0 €</b> |
| INVESTISSEMENT              | BP 2024 + DM    | BP 2025    |
| DEPENSES                    | 456 092 €       | 476 820 €  |
| RECETTES                    | 456 092 €       | 476 820 €  |
| <b>SOLDE INVESTISSEMENT</b> | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b> |

Le budget de fonctionnement correspond en dépenses aux travaux d'entretien de la forêt et en recettes aux prévisions de vente de bois.

Les charges de fonctionnement évoluent du fait :

- Du remplacement d'un tracteur par une solution de leasing
- L'augmentation du reversement au budget principal qui est fixé à 638K€

Le montant global est en légère baisse du fait du montant du virement à la section d'Investissement qui avait été très important en 2024 pour financer l'achat des parcelles de forêt de la succession Dospital.

Les recettes de vente de bois sont en hausse du fait de l'intégration du montant des coupes de bois réalisés sur les parcelles de la succession Dospital.

En investissement une enveloppe pour la replantation est prévue ainsi qu'une somme permettant de moderniser l'équipement des services.



## **BUDGETS PRIMITIFS CONSOLIDES POUR 2025**

### **FONCTIONNEMENT**

|                                          | CONSOLIDES          |                     |                     |                     |                     |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b>        | <b>2021</b>         | <b>2022</b>         | <b>2023</b>         | <b>2024</b>         | <b>2025</b>         |
| 011 – Charges à caractère général        | 2 414 190 €         | 2 552 750 €         | 2 967 100 €         | 2 896 395 €         | 3 084 181 €         |
| 012 – Charges de Personnel               | 4 552 127 €         | 4 600 444 €         | 6 016 868 €         | 6 281 883 €         | 6 515 000 €         |
| 014 – Atténuations de charges            | 35 000 €            | 35 000 €            | 39 000 €            | 170 000 €           | 12 000 €            |
| 65 – Autres charges de gestion courantes | 1 529 835 €         | 1 506 850 €         | 1 593 000 €         | 1 717 383 €         | 2 033 945 €         |
| 66 – Charges financières                 | 245 297 €           | 219 059 €           | 200 715 €           | 212 569 €           | 169 107 €           |
| 67 – Charges exceptionnelles             | 3 100 €             | 203 000 €           | 303 000 €           | 353 000 €           | 1 071 000 €         |
| 68 - Dotation aux amortissement et prov  | 0 €                 | 2 000 €             | 2 000 €             |                     | 1 000 €             |
| 022 – Dépenses imprévues                 | 147 000 €           | 140 000 €           | 70 000 €            | 0 €                 | 0 €                 |
| 023 – Virement à l'investissement        | 1 774 548 €         | 2 832 670 €         | 1 541 942 €         | 2 267 531 €         | 2 917 238 €         |
| 042 – Opérations d'ordre                 | 817 853 €           | 1 077 956 €         | 854 647 €           | 722 848 €           | 723 689 €           |
| <b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>  | <b>11 518 949 €</b> | <b>13 169 728 €</b> | <b>13 588 271 €</b> | <b>14 623 610 €</b> | <b>16 527 159 €</b> |

|                                          | CONSOLIDES          |                     |                     |                     |                     |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Recettes de Fonctionnement</b>        | <b>2021</b>         | <b>2022</b>         | <b>2023</b>         | <b>2024</b>         | <b>2025</b>         |
| 013 – Atténuations de charges            | 75 000 €            | 80 000 €            | 108 800 €           | 20 000 €            | 30 000 €            |
| 70 – Produits des services               | 804 600 €           | 1 263 500 €         | 1 008 840 €         | 1 003 250 €         | 1 466 000 €         |
| 73 – Impôts et Taxes                     | 6 424 580 €         | 6 797 538 €         | 7 408 044 €         | 8 608 269 €         | 1 100 124 €         |
| 731 – Fiscalité locale                   | 0 €                 | 0 €                 | 0 €                 | 0 €                 | 7 515 000 €         |
| 74 – Dotations et participations         | 1 471 690 €         | 1 436 390 €         | 1 802 260 €         | 1 916 520 €         | 1 985 273 €         |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 1 068 473 €         | 1 165 650 €         | 1 463 950 €         | 1 673 150 €         | 2 909 700 €         |
| 76 – Produits financiers                 | 80 €                | 80 €                | 80 €                | 100 €               | 150 €               |
| 77 – Produits exceptionnels              | 5 000 €             | 5 000 €             | 5 000 €             | 5 000 €             | 28 000 €            |
| 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 2 127 514 €         | 3 370 912 €         | 2 757 431 €         | 2 318 810 €         | 1 549 879 €         |
| 042 – Opérations d'ordre                 | 231 623 €           | 238 999 €           | 224 819 €           | 231 805 €           | 216 375 €           |
| <b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>  | <b>12 208 560 €</b> | <b>14 358 069 €</b> | <b>14 779 224 €</b> | <b>15 776 904 €</b> | <b>16 800 502 €</b> |



## BUDGETS PRIMITIFS CONSOLIDES POUR 2025

### INVESTISSEMENT

| Dépenses d' Investissement                                     | CONSOLIDES         |                    |                    |                    |                     |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
|                                                                | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               | 2025                |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves                       |                    |                    |                    |                    | 130 765 €           |
| 16 – Emprunts et dettes                                        | 933 400 €          | 877 323 €          | 839 299 €          | 883 910 €          | 884 783 €           |
| 204 – Subventions d'équipements versées                        | 300 227 €          | 28 667 €           | 18 050 €           | 0 €                | 22 506 €            |
| Opérations d'équipement                                        | 4 511 279 €        | 4 385 048 €        | 5 591 207 €        | 4 385 703 €        | 7 812 088 €         |
| 040 – Opérations d'ordre                                       | 231 623 €          | 224 779 €          | 212 319 €          | 231 805 €          | 216 375 €           |
| 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0 €                | 20 485 €           | 25 574 €           | 1 016 817 €        | 2 627 319 €         |
| 041 – Opérations patrimoniales                                 | 0 €                | 0 €                | 88 256 €           | 103 911 €          | 226 125 €           |
| <b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>                         | <b>5 976 529 €</b> | <b>5 536 302 €</b> | <b>6 774 705 €</b> | <b>6 622 145 €</b> | <b>11 919 961 €</b> |

| Recettes d'Investissement                                      | CONSOLIDES         |                    |                    |                    |                     |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
|                                                                | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               | 2025                |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves                       | 1 366 420 €        | 1 393 548 €        | 2 981 793 €        | 2 378 297 €        | 4 172 697 €         |
| 13 – Subventions d'équipements                                 | 1 373 615 €        | 757 372 €          | 1 754 946 €        | 1 080 065 €        | 1 413 251 €         |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés                              | 1 000 000 €        | 0 €                | 1 600 000 €        | 500 000 €          | 2 600 000 €         |
| 45 - Comptabilité pour le compte d'autrui                      |                    |                    |                    |                    | 151 125 €           |
| 021 – Virement de la section de fonctionnement                 | 1 774 548 €        | 2 832 670 €        | 1 541 942 €        | 2 267 531 €        | 2 917 238 €         |
| 024 – Produit de cessions d'immobilisations                    | 2 000 €            | 2 000 €            | 0 €                | 0 €                | 0 €                 |
| 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 1 065 047 €        | 2 175 141 €        | 1 124 050 €        | 479 743 €          | 0 €                 |
| 040 – Opérations d'ordres                                      | 817 853 €          | 1 077 956 €        | 854 647 €          | 722 848 €          | 723 689 €           |
| 041 – Opérations patrimoniales                                 | 0 €                | 0 €                | 88 256 €           | 1 153 549 €        | 1 163 207 €         |
| <b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>                         | <b>7 399 483 €</b> | <b>8 238 687 €</b> | <b>9 857 378 €</b> | <b>8 582 033 €</b> | <b>13 141 206 €</b> |



## **NIVEAUX D'EPARGNE**

### **BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES**

|                                                                                                                            | BUDGET PRINCIPAL |             |              |             |             | BUDGETS ANNEXES |             |             |             |           | CONSOLIDES  |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                                                                                            | 2021             | 2022        | 2023         | 2024        | 2025        | 2021            | 2022        | 2023        | 2024        | 2025      | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        |
| Epargne de gestion (recettes réelles de F<br>-recettes exceptionnelles- Dépenses<br>réelles de F hors charges financières) | 856 493 €        | 1 078 934 € | 620 626 €    | 1 563 478 € | 2 653 371 € | 456 698 €       | 969 100 €   | 555 300 €   | 592 050 €   | 707 600 € | 1 313 191 € | 2 048 034 € | 1 175 926 € | 2 155 528 € | 3 360 971 € |
| Intérêt de la dette                                                                                                        | 174 187 €        | 157 697 €   | 145 000 €    | 125 000 €   | 136 713 €   | 71 110 €        | 61 362 €    | 55 715 €    | 87 569 €    | 32 394 €  | 245 297 €   | 219 059 €   | 200 715 €   | 212 569 €   | 169 107 €   |
| Epargne brute                                                                                                              | 682 306 €        | 921 237 €   | 475 626 €    | 1 438 478 € | 2 516 658 € | 385 588 €       | 907 738 €   | 499 585 €   | 504 481 €   | 675 206 € | 1 067 894 € | 1 828 975 € | 975 211 €   | 1 942 959 € | 3 191 864 € |
| Capital de la dette                                                                                                        | 518 000 €        | 529 023 €   | 567 000 €    | 581 610 €   | 648 928 €   | 415 400 €       | 348 300 €   | 272 299 €   | 302 300 €   | 235 855 € | 933 400 €   | 877 323 €   | 839 299 €   | 883 910 €   | 884 783 €   |
| Epargne nette                                                                                                              | 164 306 €        | 392 214 €   | -91 373,55 € | 856 868 €   | 1 867 730 € | - 29 812 €      | 559 438 €   | 227 286 €   | 202 181 €   | 439 351 € | 134 494 €   | 951 652 €   | 135 913 €   | 1 059 049 € | 2 307 081 € |
| Encours de la dette au 31/12                                                                                               | 5 550 453 €      | 5 092 202 € | 4 530 419 €  | 3 953 813 € | 7 427 817 € | 2 022 877 €     | 2 175 014 € | 1 827 151 € | 2 704 001 € | 950 313 € | 7 573 330 € | 7 267 216 € | 6 357 570 € | 6 657 813 € | 8 378 130 € |
| Capacité de désendetttement                                                                                                | 8,13             | 5,53        | 9,53         | 2,75        | 2,95        | 5,25            | 2,40        | 3,66        | 5,36        | 1,41      | 7,09        | 3,97        | 6,52        | 3,43        | 2,62        |



**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'adopter les budgets primitifs suivants :
  - Centre Sportif de l'Isle Verte
  - Camping
  - Forêt communale
  - Commune